

LES NAP : UN NOUVEAU PROGRAMME D'ANIMATION !

Les NAP, c'est un après-midi par semaine, une offre gratuite, riche et variée !

CE QUI NE CHANGE PAS :

- **Les jours des NAP** sont les mêmes que l'année précédente.
- **La politique tarifaire adaptée à chaque famille reste inchangée.** Les NAP seront toujours gratuits et pris en charge par la Ville de Lomme.
- **L'encadrement des enfants** reste le même. La majorité des référents de site sont reconduits dans leurs écoles actuelles.
- **Rappel :** Votre enfant est tenu de terminer tout parcours commencé.

LES NAP DES MATERNELLES

La Ville renouvelle son partenariat avec l'association « Premiers Pas » spécialiste de la petite enfance. 5 parcours « graines de... » sont proposés entre chaque vacances scolaires.

Au programme :

- 1/09 au 20/10 ► GRAINE DE FONDATEUR : le groupe, quelle belle aventure !**
Construire une identité à travers le théâtre, le jeu et la relaxation.
- 3/11 au 16/12 ► GRAINE DE CHOREGRAPHE : danse.**
Initiation à la danse par la découverte de mouvements.
- 3/01 au 10/02 ► GRAINE DE CREATEUR : arts plastiques.**
Créer un ou des jeux à travers les arts plastiques et la récupération.



3/01 au 10/02 ► GRAINE DE TROUBADOUR : chants à danser.

Danser en chansons.

24/04 au 7/07 ► GRAINE DE NATURE : Jardinage et environnement.

Comprendre les principes du développement.



LES NAP DES ELEMENTAIRES

Les nouveautés de la rentrée :

- **Je choisis mon parcours NAP.** La première semaine de chaque trimestre (le jour des NAP), un « forum découverte » permettra aux enfants de découvrir les parcours qui seront proposés et ainsi leur permettre de faire leur choix.
- **Des groupes organisés par cycle et non plus par classe.** Chaque groupe sera composé de 18 enfants (max.) du cycle 2 (CP, CE1, CE2) ou du cycle 3 (CM1, CM2) d'une même école.
- **Des activités complémentaires aux apprentissages de l'école** tout en privilégiant une approche différente... plus ludique, parce qu'il est tout aussi intéressant d'apprendre en s'amusant ! (par ex. escrime, roller, GRS, animation numérique « Stop Motion »...).
Planning et infos sur www.nap.ville-lomme.fr
- **30 min. de parcours en plus.** Cette année, en fonction des possibilités d'encadrement, 2h10 seront consacrés aux NAP pour en profiter pleinement !

QUEL ENCADREMENT POUR MON ENFANT ?



Romy ZAGHBIB
ECOLES MATERNELLES
ET ELEMENTAIRES
VILLE DE LOMME

■ COORDINATRICE GENERALE

Mission : coordonner l'organisation générale des NAP et l'ensemble des équipes encadrantes au sein des écoles.

ECOLES MATERNELLES ASSOCIATION 1^{ERS} PAS



Beline LEBRETON

■ COORDINATRICE DE TERRAIN

Mission : accompagner les équipes dans la mise en oeuvre de leurs parcours avec la gestion de l'organisation pratique et matérielle des parcours éducatifs.

Présence au sein des écoles durant les parcours NAP.



Héloïse BLANC

■ REFERENT DE SITE

Mission : coordonner et gérer les équipes d'animateurs en place sur les temps des parcours éducatifs NAP.

(Référént diplômé du BAFD ou d'un BPIEPS)

Ecole La Fontaine

2016/2017
RENTREE
L'année scolaire
de mon enfant

Ville de Lomme

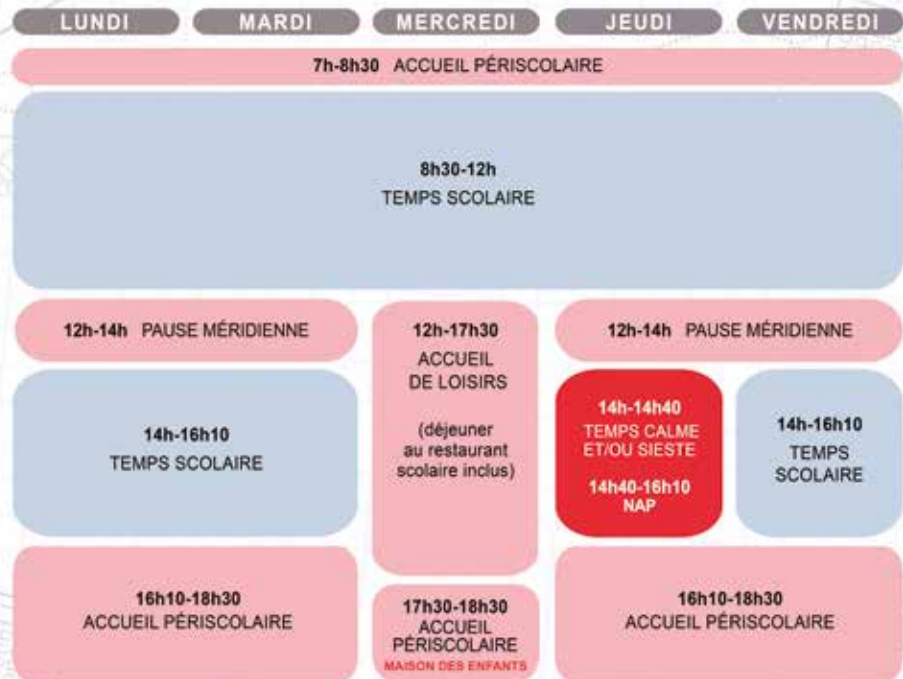
ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE DE LOMME

Réalisation : Service Communication - Ville de Lomme - Juin 2016 - Photos : Ville de Lomme - IPNS





Ecole La Fontaine



LÉGENDE :
 Temps scolaire obligatoire / Education Nationale
 Temps périscolaire facultatif / Ville de Lomme
 Après-midi NAP - Temps périscolaire facultatif / Ville de Lomme

INFOS : SERVICE ENFANCE EDUCATION
 03 20 48 44 07 ou 03 20 48 44 23
 serviceenfanceeducation@mairie-lomme.fr
nap.ville-lomme.fr

L'EMPLOI DU TEMPS DE MON ENFANT

LE TEMPS SCOLAIRE / Education Nationale

Les horaires de classe se répartissent comme suit : 8h30-12h et 14h-16h10.

LES TEMPS PERISCOLAIRES / Ville de Lomme

Les inscriptions aux temps périscolaires ci-dessous se font avant le 16 juillet 2016 via votre DFU (Dossier Familial Unique) ou en ligne sur le kiosque famille sur www.lommepeuce.fr. En cas de modification, il est important de prévenir le service enfance éducation au moins 1 semaine avant !

LE MATIN ▶ L'accueil périscolaire (garderie du matin) accueille votre enfant de **7h à 8h30** dans les locaux situés à proximité ou dans l'école.

Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.



LE MIDI ▶ La pause méridienne (pause du midi) a lieu de **12h à 14h** pour tous les enfants des 9 groupes scolaires de la Ville. Grâce aux nouveaux restaurants scolaires, la pause déjeuner est apaisée puisque vos enfants profitent d'un temps calme propice à la pratique de diverses activités ludiques et éducatives.

Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.

L'APRES MIDI ▶ Les NAP ont lieu un après-midi par semaine (le même jour que l'année dernière), de **14h à 16h10 pour les élémentaires**. Pour les maternelles, un **temps calme et/ou de sieste de 14h à 14h40** est proposé en préambule de NAP qui auront lieu alors de **14h40 à 16h10**.

Gratuit.



APRES L'ECOLE

- **L'accueil périscolaire** (garderie du soir) accueille votre enfant de **16h10 à 18h30** dans les locaux situés à proximité ou dans l'école.

Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.



LE MERCREDI APRES L'ECOLE (2 solutions)

A ▶ Votre enfant **ne participe pas aux Accueils de Loisirs**, vous récupérez votre enfant à l'école à **12h**.

B ▶ Votre enfant **participe aux Accueils de Loisirs** :

- **A 12h**, il est pris en charge par des animateurs au sein de son école qui l'emmènent au restaurant scolaire central (792 bis av. de Dunkerque), puis en Accueil de Loisirs.

Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.

- **Entre 17h et 17h30** : vous récupérez votre enfant à la **Maison des Enfants** (796 Av. de Dunkerque) **OU dans l'une des 3 écoles suivantes** : Roger Salengro (av. Arthur Notebart), Voltaire Sévigné (rue Emile Zola) et Michelet (rue du XX^{ème} siècle).

- **Après 17h30** : votre enfant va en **accueil périscolaire ouvert jusque 18h30**. Vous le récupérez alors **uniquement à la Maison des Enfants** (796 Av. de Dunkerque).

Tarif en fonction de votre quotient familial de la Caf.

CALENDRIER 2016/ 2017

▶ **RENTREE SCOLAIRE** : jeudi 1^{er} septembre

▶ **VACANCES SCOLAIRES** :

- **Vacances d'automne**

Fin des cours : mercredi 19 octobre
 Reprise des cours : jeudi 3 novembre

- **Vacances de fin d'année**

Fin des cours : samedi 17 décembre
 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017

- **Vacances d'hiver**

Fin des cours : samedi 11 février
 Reprise des cours : lundi 27 février

- **Vacances de printemps**

Fin des cours : samedi 8 avril
 Reprise des cours : lundi 24 avril

- **Vacances d'été**

Fin des cours : samedi 8 juillet

RAPPEL

▶ **INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

Toute fréquentation à une activité périscolaire (gratuite ou payante) nécessite une **inscription obligatoire via le DFU** (Dossier Familial Unique) **ou en ligne sur le kiosque famille** (www.lommepeuce.fr) **avant le samedi 16 juillet 2016 inclus**.

En cas d'absence de votre enfant ou pour toute modification (rdv médical, changement de coordonnées téléphoniques, merci de contacter le service enfance éducation).

▶ **ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES CONCERNÉES :**

- Garderie du matin et ou du soir / *payant*
- Pause méridienne / *payant*
- Etude / *gratuit*
- Parcours NAP / *gratuit*
- Accueils de loisirs / *payant*

INFOS

▶ **SERVICE ENFANCE EDUCATION**

792 bis Av. de Dunkerque / 59160 Lomme
 Tél. 03 20 48 44 07 / Tél. 03 20 48 44 23
serviceenfanceeducation@mairie-lomme.fr

Horaires d'ouverture

- Mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
- Jeudi : 13h30-17h30
- Samedi : 8h30-12h
- Sur RDV : lundi 13h30-17h30 et jeudi 8h30-12h